

À vos droits, prêts, **PARTEZ !**

Épargne
Salariale

05/2019



NOTION DE RISQUES DANS L'ÉPARGNE SALARIALE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant tout investissement le salarié doit se poser une question personnelle : quel risque suis-je susceptible de prendre au regard de ma situation patrimoniale et de mes objectifs personnels ?

Cette fiche peut vous donner les clés pour y répondre.

Les fonds monétaires

Un fonds monétaire est un OPCVM (Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières). Il s'agit de fonds d'investissement constitués de placements de trésorerie et ne comportant aucune action de sociétés. Ils peuvent être constitués de créances négociables (TCN), de bons du Trésor, d'obligations ou de certificat de dépôt à taux fixe ou variable. Ce sont tous des titres de dette : le fonds monétaire prête de l'argent à ces organismes moyennant une rémunération. C'est ce taux de rémunération qui fera la performance du fonds monétaire (une fois déduits les frais de gestion). Un fonds monétaire ne va se positionner que sur des titres de dettes ayant une durée inférieure à 3 mois afin de limiter au maximum le risque de non-remboursement. En effet, plus on prête de l'argent à court terme et moins on prend de risque que la situation du débiteur se dégrade et qu'il ne puisse plus rembourser au terme. **Prêter sur 3 mois est bien moins risqué que de prêter sur 10 ans.**

Performances

Le rendement d'un fonds monétaire est lié au rendement des titres qui le composent, qui est lui-même lié au niveau des taux d'intérêts à court terme.

Ces taux sont directement influencés par le taux marginal de refinancement de la Banque Centrale Européenne puisque les banques peuvent aussi lui emprunter de l'argent. Depuis le 10 mars 2016 il est de 0%. Quand ce taux baisse, les taux interbancaires baissent et inversement.

Vous l'avez compris, une société de gestion qui gère un fonds monétaire ne peut pas faire de miracle : **si elle place l'argent qu'elle collecte à des taux d'intérêt aussi faibles, le rendement sera mécaniquement très faible voir légèrement négatif.**

Risques

Ces placements sont réputés stables, favorisés par des échéances courtes qui permettent de limiter les risques liés aux variations de valeur. Il n'existe aucune obligation de garantie du capital, mais l'objectif du fonds est de délivrer une performance proche des taux sans risque.

CFE UNSA ÉNERGIES
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

Pour faire valoir vos droits,
n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre représentant
CFE UNSA Énergies

Principaux fonds concernés

PEG Egépargne Monétaire (groupes EDF – ENGIE); PERCO Cap Défensif (Groupe EDF); PERCO Monétaire (Groupe ENGIE).

Les fonds obligataires

Ces fonds sont composés d'obligations. Une obligation est un titre de dette. Dans la pratique, elle correspond à un prêt consenti à son émetteur. Les obligations peuvent être émises par des États (généralement émises afin de financer des dépenses publiques destinées à de nouveaux projets) ou des entreprises (financement de nouvelles activités).

Performances

Le détenteur d'une obligation perçoit un revenu sous la forme de paiements d'intérêts réguliers versés par l'émetteur de l'obligation (le coupon). Le montant du coupon est déterminé lors de l'émission initiale de l'obligation. Capables d'offrir des revenus relativement stables, les obligations peuvent ainsi s'avérer tout particulièrement intéressantes pour les investisseurs à la recherche d'investissements générant des revenus réguliers. Dans un fonds obligataire, l'argent des épargnants est mis en commun et investi dans une large gamme d'obligations avec différents taux d'intérêt et diverses dates d'échéance en fonction des paramètres d'investissement du fonds. **Les coupons sont réinvestis dans d'autres obligations ce qui permet une hausse régulière de la valeur du fonds.**

Risques

Les obligations ne sont pas entièrement sans risque. Par exemple, si l'émetteur d'une obligation connaît des difficultés financières et ne peut plus faire face au remboursement de sa dette, il est alors susceptible de se retrouver en situation de défaut (lorsque l'émetteur d'une obligation cesse de payer les coupons réguliers ou ne rembourse pas le principal à l'échéance). **La diversification aide à réduire le risque** lié à une seule et même entreprise ou un seul et même État. Les fonds obligataires sont également sensibles à la durée de vie de l'obligation (appelée maturité). Dans ce cadre, certaines sociétés appelées « agences de notation financière » évaluent le risque de non-remboursement de la dette et permettent ainsi aux gérants de fonds de choisir les obligations appropriées au profil souhaité par les épargnants (risqués et donc plus rentables, ou inversement). Les fonds des groupes EDF et ENGIE ont, en général des profils de risques maîtrisés (par cahier des charges) et donc avec des rendements peu élevés mais néanmoins supérieurs aux fonds monétaires.

Principaux fonds concernés

PEG Egépargne 1 Obligataire (Groupes EDF – ENGIE) ; PEG Egépargne 2 Diversifié (Groupes EDF – ENGIE) ; PERCO Diversifié patrimoniale (Groupe ENGIE)



À vos droits, prêts, **PARTEZ !**



Les fonds actions

Ces fonds sont composés essentiellement d'actions (parts du capital de la société émettrice). L'action, en tant que part de propriété de l'entreprise, confère des droits (votes, dividendes, informations) exercé par le gérant du fonds.

Le rendement de ces fonds varie suivant la fluctuation du cours du support.

On peut différencier les fonds actions en fonction de leurs **zones d'investissement** (français, européen, pacifique, ...), de la **nature sectorielle** qui le compose (spécialisé dans un secteur spécifique de l'économie comme la médecine, les télécoms ou la distribution, ...), de leur **état ou perspective** de développement.

Performances

On choisira ces fonds dans le cadre d'un investissement à long terme.

La performance de ces fonds est **très liée à la conjoncture économique** du pays et / ou du secteur d'activité dans lequel il investit. Les entreprises sont choisies par le gérant en tenant compte du cahier des charges du fonds. Par exemple les actions qui composent un fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) doivent répondre à des critères spécifiques liés à l'environnement, à la gouvernance et à la politique sociale des entreprises. Les fonds sont tributaires des marchés financiers et la cotation des actions prennent en compte différents paramètres qui les rendent très volatiles (résultats de l'entreprises, taux d'intérêts, prix de l'énergie, contexte mondial, changement politique ...). Selon l'évolution du marché, le gestionnaire peut être amené à réajuster le poids des actifs du portefeuille. Cet arbitrage s'effectue dans des limites fixées dans la notice d'information visée par l'AMF et correspond aux objectifs du fonds.

Risques

Le risque majeur d'un fonds actions réside dans sa volatilité, c'est-à-dire dans la fluctuation du cours des parts. Plus un fonds est volatil, plus ses cours sont fluctuants. Plus votre horizon de placement est éloigné, moins votre exposition à la volatilité est forte. Cette position permet de profiter de la tendance des marchés. De nombreux facteurs rendent les investissements internationaux plus risqués : le change, la politique, les événements sociaux et l'instabilité économique. Les fonds géographiques peuvent s'intégrer dans une stratégie de diversification de portefeuille. **C'est pourquoi les performances sont très difficiles à anticiper et peuvent varier énormément à la hausse comme à la baisse.**

Principaux fonds concernés

PEG Egépargne 2 Diversifié (Groupes EDF – ENGIE) ; PEG Egépargne Actions Croissance € (Groupes EDF – ENGIE) ; PEG Egépargne Actions Monde ISR (Groupes EDF – ENGIE) ; PEG EDF Energie Ouvert (Groupe EDF) ; PEG Link (Groupe ENGIE) ; PEG Solidaire Rassembleur d'Énergie Flexible (Groupe ENGIE)

CFE UNSA ÉNERGIES
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

Pour faire valoir vos droits,
n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre représentant
CFE UNSA Énergies